



Privilégié temporaire de 15 ans, R & T – Description du régime

Le régime privilégié temporaire de 15 ans R & T est un régime renouvelable et transformable garanti et sans participation. Les primes sont garanties et restent uniformes pour une période de 15 ans. La police peut être renouvelée (sans preuve d'assurabilité) pour des périodes subséquentes de 15 ans. Ce régime est renouvelable jusqu'à 80 ans et transformable avant 65 ans.

TRANSFORMABLE

Ce régime peut être transformé, avant l'âge de 65 ans sans preuve médicale, en n'importe quel régime d'assurance permanent de votre choix.

MONTANTS À L'ÉTABLISSEMENT

De 50 000 \$ à 5 000 000 \$

TARIFICATION PRIVILÉGIÉE

Suite à une première classification établie en fonction du sexe des proposants et de leur utilisation du tabac, les proposants qui présentent les risques les moins élevés, suivant leur état de santé et mode de vie, paient des primes privilégiées (moins élevées). Les proposants qui présentent le moins de risques sont admissibles à la catégorie de tarification la plus avantageuse et aux primes les plus basses.

Les non fumeurs sont classés dans une des six (6) catégories de tarification différentes. Les fumeurs sont classés dans une des deux principales catégories : consommation de tout produit contenant du tabac ou de la nicotine OU pipe ou cigares seulement. Ces deux catégories de fumeur peuvent être réparties selon des taux privilégiés ou ordinaires.

Notre système de tarification automatisé classe vos clients en fonction de divers critères tels que la corpulence, la tension artérielle, le taux de cholestérol, les antécédents familiaux, le dossier d'automobiliste, les antécédents médicaux, etc.

Étant donné que certains de ces critères reposent sur des résultats de tests, il faut faire attention en estimant la valeur des primes, étant donné que la classification des proposants dans la catégorie applicable ne peut être déterminée que lorsque toutes les preuves ont été soumises et examinées.

AGES À L'ÉTABLISSEMENT

De 18 à 65 ans (au plus proche anniversaire)

DROITS DE POLICE ANNUELS

80 \$

ASSURANCE CONJOINTE

Privilégié T-15 est offert aux termes d'une assurance conjointe payable au premier décès. La somme des deux primes escomptées de 5% est utilisée pour calculer les primes.

GARANTIE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Offerte aux personnes de 18 à 60 ans. Les primes sont garanties uniformes et la garantie expire au 70^e anniversaire de l'assuré(e).

EXONÉRATION DE PRIME EN CAS D'INVALIDITÉ

Les taux pour les hommes et pour les femmes sont, respectivement, 10% et 15% du taux de base. Les âges à l'établissement sont de 18 à 60 ans et la garantie expire au 65^e anniversaire de l'assuré(e).

ASSURANCE TEMPORAIRE D'ENFANT

Âges à l'établissement de 0 à 16 ans. La garantie expire à l'âge de 25 ans, au 65^e anniversaire de la personne assurée, ou à la fin de la période de paiement des primes du régime de base, selon la première éventualité.

FACTEURS MODAUX

Semestriels	= 0,52
PPA	= 0,09

Foresters, compagnie d'assurance vie
1660 ave, Tech, bureau 3, Mississauga, ON L4W 5S8
(905) 219-8000 1 800 267 8777 Téléc. : (905) 219-8121
www.foresters.com